



Intervention de Valérie Pécresse,
ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Rencontre avec les organisations syndicales représentatives siégeant au CTPU
Vendredi 27 Février 2009

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir accepté cette invitation et d'être présents aujourd'hui, pour une réunion qui devrait nous permettre de travailler **sur le fond** des questions qui se posent dans la communauté universitaire.

Vous le savez, le Premier ministre vient de prendre la décision de ne **supprimer aucun emploi** dans l'enseignement supérieur en 2010 et en 2011.

Cette décision s'inscrit dans une logique de **maintien et de valorisation du potentiel** des universités françaises.

Dès 2008, aucune suppression d'emplois n'a été demandée à l'enseignement supérieur et le gouvernement a même créé 700 ETP pour plus de 2000 allocataires de recherche.

En 2009, l'effort de réduction d'emplois est bien plus faible que dans les autres ministères mais je comprends parfaitement qu'il ait pu créer des difficultés pour les universités, dans le contexte des chantiers nombreux et exigeants qu'elles ont à mener. C'est pourquoi, le Premier Ministre a souhaité compenser la perte de ces emplois par l'allocation pérenne des crédits leur correspondant.

En 2010 et en 2011, l'enseignement supérieur sera **sanctuarisé**.

Cela correspond à la volonté du Président de la République de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche la priorité de son mandat avec **des universités françaises fortes, capables de rayonner** partout dans le monde.

La source de cette force et de ce rayonnement, **c'est dans l'engagement** quotidien des universitaires qu'elle se trouve.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que **cet engagement soit enfin reconnu à sa juste mesure par une revalorisation** des carrières à la fois rapide et substantielle, dès 2009.

Il est aujourd'hui indispensable, après avoir créé les conditions d'un meilleur fonctionnement de nos universités grâce à la loi de 2007, de **placer la communauté universitaire**, sa puissance de recherche et de formation, **au cœur de nos établissements**.

Il en effet à mes yeux fondamental, de conjuguer **l'autonomie des universités qui passe notamment** par une gestion des carrières la plus proche possible des besoins de l'établissement, avec **l'indépendance** des enseignants-chercheurs et avec leurs attentes.

Nous devons, par un nouveau statut des enseignants-chercheurs, réussir à faire vivre **l'articulation de ces deux exigences** avec un seul objectif : améliorer **les conditions de travail et de vie** de celles et de ceux qui détiennent ces clefs stratégiques pour l'avenir de notre pays, les clefs de la connaissance et de sa transmission.

Alors pouvons-nous, pour cela, nous satisfaire du décret de 1984 ? Franchement, je ne le crois pas.

Les échanges nombreux que j'ai à ce sujet avec l'ensemble de la communauté universitaire me convainquent, chaque jour un peu plus, que le décret de 1984 ne correspond plus à la richesse **du métier d'enseignant chercheur**, que sa rigidité ne permet pas **la prise en compte des parcours professionnels dans leur diversité, et surtout** qu'il ne garantit pas suffisamment une progression de carrière fondée sur **l'évaluation de chacun, par les pairs de chaque discipline**, à la fois régulière, transparente et attachée à toutes les missions du métier.

Je le dis très nettement : nous avons besoin d'un nouveau texte parce que nous avons besoin d'un statut pour les universitaires, fonctionnaires d'Etat, **plus adapté et plus protecteur** et en même temps qui permette aux universités, à l'ensemble de leurs composantes, de leurs équipes, de répondre aux missions qui sont les leurs : celle d'une formation de haut niveau, celle d'une recherche vivante et dynamique encore plus essentielle dans une période de crise.

Je crois donc que notre réunion de travail aujourd'hui a pour principal objet de trouver les grands équilibres d'un statut **à la fois souple et plus protecteur**

- Equilibre entre les garanties nationales et les capacités d'initiative locale
- Equilibre au sein de l'université
- Equilibre entre le projet personnel et le projet collectif

Je pense que **vous partagez avec moi** la volonté de **trouver ces équilibres** et je suis certaine que les contributions que vous avez bien voulu apporter à Claire Bazy-Malaurie y participeront.

Je veux remercier la médiatrice pour sa disponibilité et la qualité de son écoute. Forts du travail que vous avez mené ensemble, nous allons pouvoir **dès aujourd'hui, faire un point d'étape dans la réécriture d'un texte** dont nous sommes tous convaincus de l'importance.

Je souhaite que, d'ici la fin de la journée, nous puissions **nous mettre d'accord sur les grandes orientations** du nouveau décret dont nous avons besoin pour bâtir également, le texte relatif au conseil national des universités qui lui est lié.

Alors, je sais bien que la question du statut n'est pas votre seul sujet de préoccupation. Nous sommes là aussi pour échanger sur **tous les sujets d'intérêt commun** que vous souhaiteriez aborder.

A tous ces sujets, je m'efforcerai d'apporter dans les plus brefs délais les réponses appropriées.

Avant de laisser la parole à Claire Bazy-Malaurie, je vous propose donc d'en dresser la liste ensemble pour que nous puissions les évoquer à la suite de notre séance de travail sur le décret.